
Nombre de membres**en exercice:** 13**Séance du jeudi 09 mars 2017**

L'an deux mille dix-sept et le neuf mars l'assemblée régulièrement convoquée le 02 mars 2017, s'est réunie sous la présidence de Marie-Madeleine FERREYROLLES.

Présents : 9**Votants:** 12**Sont présents :** Marie-Madeleine FERREYROLLES, Gérard ROUX, Bernard FERREYROLLES, Jean-Pierre ANDRAUD, Pierre BOYER, Manuela CABANAC, Guy DELBOS, Sébastien TEILLOT, Monique TEILLOT**Représentés :** Alexis ALLAH représenté par Jean-Pierre ANDRAUD, Séverine DOUET représentée par Bernard FERREYROLLES, Christian MONTEIX représenté par Pierre BOYER**Excuses:****Absents :** Danielle ANDRAUD**Secrétaire de séance :** Jean-Pierre ANDRAUD

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

Mme le Maire rappelle la réunion de la commission des finances qui s'est tenue le 7 mars dernier où les résultats des comptes administratifs 2016 ont été examinés.

Ces comptes font apparaître

pour la commune : **235 110.07 €** excédent de fonctionnement

247 142.73 € déficit d'investissement

pour le service Assainissement : **38 757.93 €** excédent de fonctionnement

145 637.22 € déficit d'investissement

pour la section d'Auzat : **163 596.15 €** excédent de fonctionnement

182.99 € déficit d'investissement

pour le lotissement Le Grand Mégnaud : **51 192.82 €** excédent de fonctionnement

31 516.81 € déficit d'investissement

M. Gérard ROUX fait une synthèse des coûts liés à l'Eclairage Public avec notamment en 2015, une somme de 9 321.00 € et une somme de 6 757.00 € en 2016.

Après délibération et à l'unanimité les comptes administratifs 2016 sont adoptés à l'unanimité ainsi que les comptes de gestion qui sont conformes et l'affectation des résultats.

Objet: Forêt sectionale d'Aulhat/Pontvieux : coupes 2017

Sur proposition de l'ONF, Mme le Maire propose de fixer pour les coupes de bois de l'exercice 2017, les destinations suivantes pour la forêt sectionale d'Aulhat/Pontvieux (parcelle 3 – coupe d'amélioration – vente en bloc et sur pied).

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la proposition de Mme le Maire.

Mme le Maire précise qu'il n'y aura aucun versement aux adhérents sachant que des travaux de voirie ont été réalisés sur cette section pour un montant d'environ 32 000.00 €

Objet: Frais de scolarité 2016.2017 des communes voisines -

Mme le Maire rappelle que les frais liés au fonctionnement de l'école (Cantine, TAP, personnel affecté à l'Ecole, fournitures scolaires et autres...) ont un coût important pour la commune et qu'il serait souhaitable d'envisager une participation des communes voisines dont des enfants sont scolarisés à l'école primaire de LA TOUR D'AUVERGNE qui accueille 13 enfants de communes voisines (Chastreix, Bagnols, Avèze, Saint-Sauves, La Bourboule et Trémouille Saint-Loup)

Une première estimation de ces frais avait été évaluée à la somme de 600.00 € par enfant.

Le conseil avait d'ailleurs voté à l'unanimité cette somme.

Après vérification pour revoir à la baisse cette somme, et sur proposition de la commission des finances, Mme le Maire propose de solliciter auprès de ces communes une participation à hauteur de 400.00 € par enfant.

Après délibération sur la base de 7 abstentions et 5 voix pour, le conseil municipal décide de solliciter auprès des communes concernées la somme de 400.00 € pour les enfants domiciliés hors commune et scolarisés à l'Ecole de LA TOUR pour l'année scolaire 2016.2017.

Objet: SIEG / adhésion Groupement de commandes -

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité
- d'autoriser l'adhésion de la Commune de LA TOUR D'AUVERGNE au groupement de commandes ayant pour objet l'achat d'électricité des contrats dont la puissance est supérieure à 36 kVA (Salle des Fêtes pour la commune)
- d'autoriser le Maire à signer la convention de groupement
- d'autoriser le représentant du coordonnateur à signer les accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement
- d'autoriser le représentant du coordonnateur à signer les accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune, et ce, sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget

Objet: Local Chasse / Participation financière

Mme le Maire rappelle la convention de mise à disposition d'un local à l'ancienne colonie de Bourges au profit de la société de chasse, suivant délibération en date du 18 décembre 2010.

Cette délibération avait autorisé la signature de cette convention en stipulant que les locaux étaient mis gratuitement à la disposition de la société de chasse et la commune prenait à sa charge la consommation d'électricité, l'association s'engageant à éviter tout gaspillage, une consommation excessive autorisant la commune à solliciter la participation de l'association aux charges exceptionnelles constatées.

Pour mémoire, la commune a acquitté une somme de 1 040.00 € au titre de l'année 2016 pour la consommation d'électricité.

En prenant en compte les différentes dépenses que la commune prend en charge pour les autres associations et sur proposition de la commission des finances, Mme le Maire propose de continuer à prendre en charge les frais d'électricité mais par contre, la société de chasse devra s'acquitter auprès de la commune des factures eau et assainissement à partir de 25 m3 d'eau consommée.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil approuve la proposition de Mme le Maire et l'autorise à signer un avenant à la convention signée avec la société de chasse en 2010 en mentionnant une prise en charge financière par la société de chasse d'une redevance eau + assainissement à partir de 25 m3 d'eau consommée.

QUESTIONS DIVERSES - (Arrivée de Danielle ANDRAUD)

1 - Facture travaux Auzat

Mme le Maire rappelle les travaux réalisés sur la forêt d'Auzat et Autres qui n'ont, d'ailleurs, pas été réceptionnés.

Mais des problèmes sur cette section, notamment en ce qui concerne le gibier avec des piquets installés qui sont tombés.

C'est pourquoi, Mme le Maire souhaite qu'une réunion soit organisée sur place pour faire un constat. Un courrier sera adressé, dans ce sens, à l'ONF et au Président de la Commission Syndicale avant d'acquitter cette facture et ajoute qu'aucun programme de travaux ne sera validé pour 2017.

2 - PNRVA : labellisation "40 ans du Parc"

Les associations "Tir à l'Arc" et Sancy Artense Foot "triathlon" pourraient peut-être être intéressées par cette manifestation.